

DÉLIBÉRATION N°7 Conseil de Faculté_250919-07

Séance du 19/ 09 /2025

1 – Modalités et règlements des contrôles des connaissances et des compétences – LAS 3 de Psychologie

LE CONSEIL DE FACULTE DE PSYCHOLOGIE

- VU le code de l'éducation, pris notamment en son article L 613-1 ;
- VU le décret n°2021-1290 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts, pris notamment en son article 14 ;
- VU les délibérations n°CAC_230331-07 et n°CAC_230331-08 du conseil académique du 31 mars 2023 approuvant les règlements généraux de contrôle des connaissances et des compétences des diplômés de licence (CAC_230331-07) et master (CAC_230331-08) ;
- VU la délibération n° CPHU_250403-11 du Conseil de Pôle Humanités du 03avril 2025 approuvant l'habilitation de la LAS 3 de Psychologie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 25

Nombre de votants : 18

Par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Article n°1 : **Approbation des modalités et des règlements des contrôles des connaissances et des compétences**

Le conseil de Faculté de Psychologie approuve, pour l'année universitaire 2025-2026, les modifications des modalités et des règlements des contrôle des connaissances et des compétences pour la maquette pédagogique : LAS 3 Psychologie
Les documents y relatifs sont annexés à la présente délibération.

Article n°2 : **Publication et exécution**

La Secrétaire générale de la Faculté de Psychologie est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de Nantes Université et transmise à la rectrice.

À Nantes, le 25/09/ 2025,

La Directrice de la Faculté de Psychologie

Fabienne COLOMBEL



Extrait transmis à la rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités, le : XX/XX/2025
Publié le : 25/09/2025

Principes généraux des M3C – Parcours L.AS3 Psychologie 2025/2026

Le règlement général des formations PASS et L.AS voté par le Conseil Académique de Nantes Université le 20 septembre 2024 s'applique.

La Faculté de Psychologie complète ce règlement général par son règlement spécifique pour le parcours L.AS3 Psychologie comme suit :

1. Une année d'étude est validée dès lors que les 6 blocs sont validés.
2. Un bloc est validé sans compensation si sa moyenne est supérieure ou égale à 10 sur 20.
3. Au sein d'une année, un bloc est validé par compensation avec l'autre bloc de même nature si la moyenne des deux blocs est supérieure à 10 sur 20. La compensation entre 2 blocs de même nature n'est pas possible si la moyenne à l'un des 2 blocs est inférieure à 8 sur 20.
4. Lorsqu'un bloc est validé (avec ou sans compensation entre blocs), tous les EC et toutes les UE constituant ce bloc sont automatiquement validés. Au sein de chacun des 6 blocs, des compensations entre UE ou entre EC sont possibles. Toutefois une exception existe : si la moyenne obtenue à l'EC « Ouverture professionnelle – stage et suivi de stage » du second semestre est inférieure à 1, alors la compensation ne s'applique pas.
5. La règle générale veut qu'il ne soit pas possible de renoncer à la compensation entre UE ni entre EC sauf cas particuliers détaillés plus bas.
6. Les étudiants doivent se rendre disponibles sur l'ensemble des périodes d'examens indiquées dans le calendrier universitaire, notamment en cas de modification du calendrier des épreuves durant lesdites périodes.
7. Conformément à l'arrêté Licence, la seconde chance est de droit. Une seconde session d'examen est organisée pour les UE et/ou EC non validés.
8. L'inscription à cette seconde session d'examen n'est pas automatique : l'étudiant doit la demander selon les modalités fixées par la Faculté de Psychologie.
9. L'étudiant doit repasser en seconde session uniquement les examens des UE et/ou des EC, au sein des blocs non validés, pour lesquels il a obtenu une note inférieure à 10 sur 20, et pour lesquels aucun report de note n'est prévu.

10. Une fois les notes et résultats de Session 1 arrêtés par le jury, et lorsqu'une note ou un résultat compromet sérieusement les chances de poursuite d'études d'un étudiant, et qu'une seconde session est organisée, celui-ci peut solliciter une renonciation de certaines notes auprès de la Présidente du jury dans un délai fixé par la Présidente de jury. Entre les 2 sessions d'une même année, l'étudiant peut donc renoncer à une ou plusieurs note(s) obtenue(s) par compensation si une seconde session est déjà prévue dans les M3C et s'il veut la ou les améliorer.
11. Une fois validée par la Présidente de Jury, toute demande de renonciation est définitive et entraînera Si elle est validée par la Présidente de jury, la renonciation d'une note entraîne automatiquement l'annulation de la note concernée. Un étudiant qui a sollicité la renonciation d'une note ne peut demander l'annulation de cette renonciation. Dès lors que la renonciation d'une note est validée par la Présidente de Jury, l'étudiant doit obligatoirement s'inscrire à la session 2 pour cette épreuve. Si elle est validée par la Présidente de jury, la renonciation d'une note entraîne automatiquement l'annulation de cette note. Si l'étudiant ne s'inscrit pas et s'il ne se présente pas à l'épreuve, la note à laquelle il a renoncé, sera remplacée par un 0 d'absence.
12. La note obtenue à la seconde session d'examen annule et remplace la note obtenue à la première session d'examen. La moyenne à l'UE est recalculée.
13. En cas d'absence à un examen terminal ou à un contrôle continu pour lequel aucun report de note n'est prévu en seconde session, l'étudiant reçoit un zéro d'absence. En cas d'absence à un contrôle continu pour lequel la note est reportée en seconde session, l'étudiant reçoit également un zéro d'absence, sauf présentation d'un justificatif d'absence pour cause de décès d'un proche ou d'hospitalisation en urgence (la recevabilité des justificatifs est laissée à l'appréciation du jury) ; dans ce cas de figure, un examen de rattrapage peut être proposé à l'étudiant pour ce contrôle continu.
14. Si un ou plusieurs blocs ne sont pas validés à l'issue de la seconde session, l'étudiant ne valide pas son année de Licence. Si un ou plusieurs blocs ne sont pas validés à l'issue de la seconde session, l'étudiant ne valide pas son année de LAS 3. Selon les R3C de Nantes Universités 2023- 2027 validés par le CAC du 31 mars 2023, le redoublement n'est pas de droit en Licence 3. Il est exceptionnel et soumis à la décision du jury.
15. En cas de redoublement en Licence 3, l'étudiant conserve les UE validées. Il ne devra repasser que les UE non validées des blocs non validés.

16. Pour un bloc non validé constitué d'EC (exemple blocs transversaux), en cas de redoublement, l'étudiant ne conserve pas les notes aux EC et devra donc repasser l'ensemble des EC de ce bloc.
17. A l'issue de la Session 2, les redoublants peuvent demander à renoncer au bénéfice de notes ou de résultats qu'ils souhaitent améliorer. L'étudiant peut donc renoncer à une ou plusieurs note(s) d'UE acquises (avec ou sans compensation) s'il veut la ou les améliorer. Il doit établir sa demande au moment de la rentrée, adressée à la Présidente de jury de la formation, dans un délai fixé par la Présidente de jury et présenté lors de la pré-rentrée universitaire.
18. A l'issue de la Session 2, si la demande de renonciation des étudiants redoublants est acceptée, l'ensemble des notes de l'UE sera annulé. En conséquence, l'étudiant doit devra repasser tous les examens (CC et/ou ET) associés à cette UE que les notes obtenues l'année précédente soient inférieures ou supérieures à 10. Si la demande de renonciation concerne une UE constituée d'EC (exemple blocs transversaux), l'étudiant devra repasser l'ensemble des EC de cette UE, même s'il avait obtenu une note supérieure ou égale à 10 aux CC comme aux ET.
19. A l'issue de la session 2, un étudiant peut renoncer à une note d'UE validée par compensation au sein d'un bloc comportant d'autres UE validées par compensation. Toutefois, si la renonciation à cette note d'UE entraîne l'annulation de la compensation intrabloc d'une ou plusieurs autres UE, alors l'étudiant devra aussi renoncer à celle(s)-ci.
20. Les règles générales d'évaluation pour les étudiants « Programme d'échange international » (document joint) s'appliquent à ce parcours.
21. Les règles générales de « valorisation de l'engagement étudiant » s'appliquent à ce parcours.

Règles d'évaluation pour « l'engagement étudiant » en Licence de Psychologie

Comme indiqué dans le Décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle, la Faculté de Psychologie reconnaît que l'engagement étudiant favorise l'acquisition de compétences et de savoirs qui contribuent à l'épanouissement, à la formation citoyenne et à une meilleure insertion des étudiants et étudiantes.

Ainsi, la Faculté de Psychologie met en place une action de reconnaissance et de valorisation de cet engagement étudiant en Licence selon les modalités détaillées ci-dessous.

Pour pouvoir prétendre à la valorisation, l'étudiant-e doit :

- Être inscrit-e en Licence 3 de Psychologie pour l'année 2025-2026 ;
- Exercer un engagement impliquant des responsabilités particulières (cf. plus bas) durant la Licence de Psychologie ;
- Pouvoir justifier d'un minimum de 150 heures d'activité à l'année ;
- Ne pas avoir déjà valorisé l'activité dans l'EC « PLGPPC6E2A : Ouverture Pro, stage, suivi de stage ») ;
- Avoir envoyé sa demande de valorisation de l'engagement étudiant avant le 17 avril 2025 (cf. plus bas).

Dans le cadre de la Valorisation de l'Engagement Etudiant, sont reconnues de droit par la Faculté de Psychologie, les activités suivantes :

- L'engagement associatif : membres du bureau d'une association à but non lucratif.
 - L'objet et les activités de l'association n'ont pas de lien avec la religion.
 - L'objet et les activités de l'association ne troublent pas l'ordre public, n'incitent pas à la haine et ne troublent pas les activités d'enseignement et de recherche de l'établissement (Source : Délibération n°2014-04-29-5 du CAC de Nantes Université)
- L'engagement universitaire : représentants élus des étudiants (Conseils Centraux, Conseil de Pôle, Conseil de composante),
- Réservistes
- Sapeurs-Pompiers

Pourront aussi être reconnues, à l'appréciation de la Commission « Valorisation de l'engagement étudiant », d'autres activités spécifiées sur l'espace Madoc concerné d'ici au mois de novembre 2025.

Ces engagements peuvent avoir été réalisés n'importe quand pendant la licence de Psychologie.

Lors de la demande de valorisation de son engagement étudiant, l'étudiant-e doit faire parvenir à la Commission « Valorisation de l'engagement étudiant » :

- Une attestation d'engagement signée par le responsable de l'organisme et par l'étudiant-e. Cette attestation doit indiquer une présentation de l'organisme, le nombre d'heures et les missions réalisées par l'étudiant ;
- Le nombre d'heures minimum est de 150 heures par année sauf pour les mandats d'élus ;
- Un courrier de 2 pages présentant les compétences développées au travers de l'engagement étudiant.

La Valorisation de l'Engagement Etudiant se traduit par :

- Une bonification de 1 point sur la moyenne de l'UE transversale du Semestre 2 de l'année de Licence 3
- Une mention au supplément au diplôme de Licence.

Si la bonification est accordée, la bonification et le supplément au diplôme seront donnés lors du jury de fin d'année (session 1 ou session 2) sur proposition de la Commission « Valorisation de l'engagement étudiant ».

Règles d'évaluation pour les étudiants « Programme d'échange international » en Licence et Master de Psychologie

Cas particulier de l'évaluation par un regroupement d'épreuves

Lorsque plusieurs matières (une UE ou un groupe d'EC au sein d'une UE) sont évaluées par un regroupement d'épreuves, les étudiants « Programme d'échange international » doivent obligatoirement être inscrits à l'ensemble des EC qui font l'objet d'une évaluation commune.

Situations pouvant donner lieu à un aménagement des examens

1. Les étudiants « Programme d'échange international » peuvent demander un aménagement des examens dans deux situations : 1) en Session 1 ou en Session 2, lorsqu'il existe un chevauchement entre deux examens ; 2) en Session 2 uniquement, lorsque l'étudiant a quitté le pays et ne peut pas se déplacer pour passer l'examen.
2. Les étudiants « Programme d'échange international » disposent par ailleurs des mêmes possibilités d'aménagement pour situations particulières (maladie...) que les étudiants non-« Programme d'échange international ». Ces aménagements sont traités de la même façon que pour les étudiants non-« Programme d'échange international ».

Aménagements autorisés

1. Lorsque l'aménagement demandé concerne un examen sur table :
 - a. En cas de chevauchement d'examen (Session 1 ou Session 2) : un examen de remplacement doit être organisé à une date différente (au sein du calendrier normal des examens). Cet examen doit porter sur un sujet différent de l'examen des étudiants non-« Programme d'échange international », et doit avoir lieu dans les mêmes conditions (même durée, même temps de préparation, mêmes conditions d'accès à des documents autorisés ou non...).
 - b. En cas d'étudiant ayant quitté le pays (Session 2 uniquement) : l'examen doit être passé dans l'université d'origine de l'étudiant, dans les mêmes conditions d'évaluation et de surveillance que pour les étudiants non-« Programme d'échange international ». Cet examen doit si possible être passé au même moment que pour les étudiants non-« Programme d'échange international » ; dans le cas où l'heure de l'épreuve et le décalage horaire ne

le permettent pas, l'examen devra obligatoirement porter sur un sujet différent de l'examen des étudiants non-« Programme d'échange international ».

2. Lorsque l'aménagement demandé concerne un examen oral :

- a. En cas de chevauchement d'examen (Session 1 ou Session 2) : un examen de remplacement doit être organisé à une date différente (au sein du calendrier des examens). Cet examen doit avoir lieu dans les mêmes conditions que l'examen des étudiants non-« Programme d'échange international » (même durée, même temps de préparation, mêmes conditions d'accès à des documents autorisés ou non...).
- b. En cas d'étudiant ayant quitté le pays (Session 2 uniquement) : l'examen peut être organisé en distanciel, dans les mêmes conditions que pour les étudiants non-« Programme d'échange international » (même durée, même temps de préparation, mêmes conditions d'accès à des documents autorisés ou non...). Pour cet aménagement, l'étudiant doit disposer d'une connexion internet stable ; l'examen doit avoir lieu en visioconférence, l'étudiant devant disposer d'une caméra lui permettant d'être visible pendant l'examen ; la caméra doit permettre à l'évaluateur de s'assurer de l'absence d'autres personnes ou de documents de cours dans la pièce et de contrôler l'identité de l'étudiant.

3. Lorsque l'aménagement demandé concerne un contrôle continu : selon le format de l'examen, les règles d'aménagement pour un examen sur table ou un examen oral s'appliquent. En cas de chevauchement d'examens pour un contrôle continu, deux autres aménagements sont possibles :

- a. Si le contrôle continu a lieu séparément pour chaque groupe TD, l'étudiant peut passer l'examen avec un autre groupe que le sien.
- b. S'il existe un Examen Terminal spécifique aux étudiants Dispensés d'Assiduité (ETDA), l'étudiant peut passer cet ETDA (attention, les étudiants « Programme d'échange international » ne peuvent participer à l'ETDA dans la même salle que les étudiants dispensés d'assiduité : il est nécessaire de prévoir une salle et un surveillant spécifiques).

Procédure d'aménagement

1. Les situations qui demandent un aménagement des examens sont identifiées par les responsables ou coordinateurs des relations internationales, qui transmettent ensuite une demande d'aménagement au secrétariat pédagogique concerné.
2. Le secrétariat pédagogique transmet la demande d'aménagement à l'enseignant responsable de l'épreuve, ainsi qu'au jury de l'année correspondante.
3. Dans le cas où l'enseignant et le jury choisissent d'organiser une épreuve de remplacement sur un créneau différent, le secrétariat pédagogique :
 - a. choisit un nouveau créneau, en concertation avec l'étudiant concerné et l'enseignant ;
 - b. réserve une salle ;
 - c. émet une convocation formelle à destination de l'étudiant ;
 - d. réceptionne le nouveau sujet d'examen, préalablement validé par le jury ;
 - e. prépare la feuille d'émargement, le sujet d'examen, et une copie d'examen ;
 - f. vérifie que l'enseignant est disponible pour surveiller l'examen ou
 - g. recherche le cas échéant un autre surveillant.

Aménagement général pour les examens sur table

1. Tous les étudiants « Programme d'échange international » sont autorisés à se présenter aux examens sur table avec un dictionnaire monolingue ou bilingue, sans annotations. Le dictionnaire devra être vérifié par le surveillant d'examen.
2. Tous les étudiants « Programme d'échange international » sont autorisés à reporter la mention "Étudiant « Programme d'échange international »" en tête de leur copie d'examen.

Diplôme	Année	Semestre	Code pédagogique UE	Nom UE	Coefficient de l'UE	Première session						Deuxième session					
						Régime ordinaire						Régime ordinaire					
						Contrôle continu		Examen terminal				Contrôle continu	Examen terminal				
						Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Oral	Dossier	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Oral	Dossier	Ecrit	TYPE et DUREE	
Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2																
BLOC DISCIPLINAIRE																	
Licence	3	5	PLGPPC5E1A	Psychologie Clinique	6	3				3	2h rédac et/ou QCM et/ou QCS	3			3	2h rédac et/ou QCM et/ou QCS	
			PLGPPC5E1B	Psychologie Cognitive	6					6	2h rédac et/ou QCM et/ou QCS	0			6	2h rédac et/ou QCM et/ou QCS	
			PLGPPC5E1C	Neurobiologie adaptative	3	0,3				2,7	2h rédac et/ou QCM et/ou QCS	0,3			2,7	2h rédac et/ou QCM et/ou QCS	
			PLGPPC5E1D	Conception de recherche	3				1,5	1,5	2h rédac et/ou QCM et/ou QCS	0			3	2h rédac et/ou QCM et/ou QCS	

Tout examen sur MADOC ou en ligne peut être réalisé en présentiel ou en distanciel selon les modalités précisées par l'enseignant

Diplôme	Année	Semestre	Code pédagogique UE	Nom UE	EC	Code pédagogique EC	Coefficient de l'EC	Première session						Deuxième session			
								Régime ordinaire						Régime ordinaire			
								Contrôle continu		Examen terminal				Contrôle continu	Examen terminal		
								Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Oral	Dossier	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Oral	Dossier	Ecrit
Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2																
BLOC TRANSVERSAL																	
Licence 3 S1			PLGPPC5U02	Compétences transversales 5	Psychométrie	PLGPPC5E2A	2				2	2h rédac et/ou QCM et/ou QCS	0			2	2h rédac et/ou QCM et/ou QCS
					Statistiques	PLGPPC5E2B	2	0,2			1,8	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS	0,2			1,8	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS
					Anglais	PLGPPC5E2C	2	1 (CC1)	1(CC2)				1		1		

Tout examen sur MADOC ou en ligne peut être réalisé en présentiel ou en distanciel selon les modalités précisées par l'enseignant

Diplôme	Année	Semestre	Code pédagogique UE	Nom UE	Coefficient de l'UE	Première session						Deuxième session								
						Régime ordinaire						Régime ordinaire								
						Contrôle continu		Examen terminal				Contrôle continu	Examen terminal							
						Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Oral	Dossier	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Oral	Dossier	Ecrit	TYPE et DUREE				
Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2																			
						3+D6Q:Z														
			PLGPPC5E3A	Effets de dispositifs éducatifs	3		3					0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS				
			PLGPPC5E3B	Psychologie des apprentissages	3		3					0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS				
			PLGPPC5E3C	Psychopathologie Développementale 1 : Modèle général sur les troubles du comportement	3		3					0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS				
			PLGPPC5E3D	Place(s) de l'enfant dans la société et la famille	3				3			0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS				
			PLGPPC5E3E	Santé au travail et risques psychosociaux	3		3					0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS				
			PLGPPC5E3F	Vieillesse et cognition	3		3					0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS				
			PLGPPC5E3G	Les mesures physiologiques en neuropsychologie clinique	3		3					0		3						
			PLGPPC3E3G	Psychologie non-humaine	3		3					0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS				
			PLGPPC5E3H	Les addictions : approche intégrative	3		3					0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS				
			PLGPPC5E3I	Psychopathologie et culture	3		3					0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS				
			PLGPPC5E3J	Prévention en santé : messages et actions du psychologue vers des comportements salutogènes	3		3					0		3						
			PLGPPC5E3K	Thérapies validées empiriquement en psychologie de la santé	3		3					0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS				
			PLGPPC5E3L	Croyances sociales	3				3			0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS				
			PLGPPC5E3M	Pratiques de la pleine conscience ou mindfulness	3		3					0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS				
			PLGPPC5E3N	Psychologie sociale et transition écologique	3				3			0		3						
			PLGPPC5E3P	Bien-être et réussite des étudiants	3		3					0	3							
			PLGPPC5E3Q	Neuromythes S5	3				3			0		3						
			ULG5SUUC02	Participez à un projet dans l'univers public ou associatif	3	CCI 3						CCI 3								
			ULGIDCUC05	Photographie et images:en théorie et en pratique	3											Fermée				
			ULGIDFUC01	1er pas en algorithmique et prog. avec Python	3	CCI 3						CCI 3								
			ULGISPUC01	UEC SUAPS Semestre 1	3	CCI 3						CCI3								

Tout examen sur MADOC ou en ligne peut être réalisé en présentiel ou en distanciel selon les modalités précisées par l'enseignant

Diplôme	Année	Semestre	Code pédagogique UE	Nom UE	EC	Coefficient de l'EC	Première session						Deuxième session				
							Régime ordinaire						Régime ordinaire				
							Contrôle continu		Examen terminal				Contrôle continu	Examen terminal			
							Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Oral	Dossier	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Oral	Dossier	Ecrit	TYPE et DUREE
Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2																
Licence	3	6	PLGPPC6E1A	Psychologie du développement	Psychologie du développement	6					6	4h rédac et/ou QCM et/ou QCS				6	4h rédac et/ou QCM et/ou QCS
			PLGPPC6E1B	Psychologie Sociale	Psychologie Sociale	6					6	2h rédac et/ou QCM et/ou QCS				6	2h rédac et/ou QCM et/ou QCS
			PLGPPC6E1C	Neurobiologie cognitive et pharmacologie	Neurobiologie cognitive et pharmacologie	3	0,3				2,7	2h rédac et/ou QCM et/ou QCS	0,3			2,7	2h rédac et/ou QCM et/ou QCS
			PLGPPC6E1D	Conduite de recherche	Conduite de recherche	3			1,5	1,5	2h rédac et/ou QCM et/ou QCS				3	2h rédac et/ou QCM et/ou QCS	

Tout examen sur MADOC ou en ligne peut être réalisé en présentiel ou en distanciel selon les modalités précisées par l'enseignant

Diplôme	Année	Semestre	Code pédagogique UE	Nom UE	EC	Code pédagogique EC	Coefficient de l'EC	Première session						Deuxième session				
								Régime ordinaire						Régime ordinaire				
								Contrôle continu		Examen terminal				Contrôle continu	Examen terminal			
								Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Oral	Dossier	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Oral	Dossier	Ecrit	TYPE et DUREE
Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2																	
BLOC TRANSVERSAL																		
Licence	3	6	PLGPPC6U02	Compétences transversales 4	Ouverture pro, stage, suivi de stage (note seuil : 1/20)	PLGPPC6E2A	2	note seuil 1		2				0		2		
					Statistiques	PLGPPC6E2B	2	0.5				1,5	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS	0.5			1,5	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS
					Informatique	PLGPPC6E2C	1		1					0			1	sur ordinateurur 1h
					Anglais	PLGPPC6E2D	1	0.25 (cc 1)	0.75 (cc 2)					0.25		0.75		

Tout examen sur MADOC ou en ligne peut être réalisé en présentiel ou en distanciel selon les modalités précisées par l'enseignant

Diplôme	Année	Semestre	Code pédagogique UE	Nom UE	Coefficient de l'UE	Première session						Deuxième session									
						Régime ordinaire						Régime ordinaire									
						Contrôle continu		Examen terminal				Contrôle continu	Examen terminal								
						Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Oral	Dossier	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Oral	Dossier	Ecrit	TYPE et DUREE					
Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2																			
BLOC COMPLEMENTAIRE																					
			PLGPPC6E3A	Transitions de vie, perspectives temporelles et orientation	3				3			0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS					
			PLGPPC6E3B	Adaptation scolaire et décrochage	3				3			0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS					
			PLGPPC6E3C	Psychopathologie Développementale 2 : Addidction	3		3					0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS					
			PLGPPC6E3D	Croyances sociales	3				3			0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS					
			PLGPPC6E3E	Neuropsychologie : aspects de la pratique clinique	3		3					0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS					
			PLGPPC6E3F	Psychopathologie du stress et du burn-out	3		3					0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS					
			PLGPPC6E3G	Attachement et procetion de l'enfance	3		3					0		3							
			PLGPPC6E3H	Parole et participation de l'enfant	3		3					0		3							
			PLGPPC6E3I	Psychopathologie du trauma	3		3					0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS					
			PLGPPC6E3J	Plascticité cérébrale	3		3					0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS					
			PLGPPC6E3K	Intervention et prises en charge en psychologie de la santé	3		3					0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS					
			PLGPPC6E3L	Prise en charge des problèmes de santé en institutions : enfants, adultes et agés	3		3					0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS					
			PLGPPC6E3M	Viellissement socio-affectif	3		3					0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS					
			PLGPPC6E3N	Introduction à la psychologie de la santé	3		3					0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS					
			PLGPPC6E3P	Approche processuelle transdiagnostique en psychopathologie	3				3			0		3							
			PLGPPC6E3O	Facteurs en jeu dans le bien-être en psychologie de la santé	3				3			0		3							
			PLGPPC6E3Q	Pratiques Systémiques S6	3					3	1h rédac et/ou QCM	0			3	1h rédac et/ou QCM et/ou QCS					
			ULGPDRUC01	Entrepreneuriat 2	3	Fermée															
			ULGPDCUC0	Ecriture et Imaginaire	3	Fermée															
			ULGPDCUC04	Journalisme mobile : Intro. aux tech. journ. audio	3	Fermée															
			ULGPDCUC03	Oralité et récit	3	Fermée															
			ULGPSPUC0	UEC SUAPS Semestre 2	3	CCI 3							CCI 3								

